

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA/ ST / Eau

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Rapport n° 16/5-01

OBJET PROJET D'INTERCONNEXION RESEAU D'EAU POTABLE
EST/ OUEST - TRONCONS T3 ET T4

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER LES CONSULTATIONS
ET DE SIGNER LES MARCHES

Le projet objet du présent rapport concerne la pose d'un réseau d'interconnexion Est/Ouest en diamètre DN 400 mm, suivant majoritairement le tracé du Boulevard Sud entre la station de Bellepierre et la ravine du Chaudron. Une partie de ces travaux a été réalisée en coordination avec d'autres projets en particulier le projet de réalisation d'une ligne HTB (EDF) sur les tronçons T1 Bis (travaux en cours) et T2 (travaux terminés).

La Ville envisage de lancer une nouvelle consultation d'entreprises pour la pose de canalisation d'eau potable sur les tronçons T3 et T4 :

- tronçon 3 : le long du Boulevard Sud compris entre le rond-point CFA et la Ravine du Chaudron.
- tronçon 4 : rue de la Mairie vers la rue du Verger.

Le coût de l'opération (études et travaux) T3 est estimé à 3 750 000,00 € HT.

Le coût de l'opération (études et travaux) T4 est estimé à 800 000,00 € HT.

Le coût global de cette opération (études et travaux) est estimé à 4 550 000,00 € HT.

La consultation sera lancée selon les dispositions spécifiques prévues à l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics pour les entités adjudicatrices.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Annexe Eau, au chapitre 23, article 2315.

Rapport n° 16/5-01

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser ou mon représentant :

1. à lancer la consultation pour les travaux, à signer les marchés avec les entreprises retenues dans la limite de 4 550 000,00 € HT;
2. à prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement de ces marchés, ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. à solliciter des subventions auprès des partenaires ;
4. à signer tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:06

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 17 septembre 2016

Délibération n° 16/5-01

**OBJET PROJET D'INTERCONNEXION RESEAU D'EAU POTABLE
EST/ OUEST - TRONCONS T3 ET T4**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER LES CONSULTATIONS
ET DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/5-01 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis Favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

8 abstentions
(dont 3 votes par procuration)

pour

<p>↓</p> <p><i>Madame ANILHA Fernande, Messieurs HUBERT Richenel, MOREL Jean-Jacques, Mesdames LATRA Sylvie et VITRY Faouzia</i></p>	<p>↓</p> <p><i>autres élus présents et mandatés</i></p>
--	---

ARTICLE 1

Autorise le Maire ou son représentant à lancer la consultation pour les travaux, à signer les marchés avec les entreprises retenues dans la limite de 4 550 000,00 € HT.

ARTICLE 2

Autorise le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement de ces marchés, ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

Délibération n° 16/5-01

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès des partenaires.

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.



Signé électroniquement par :

Gilbert ANNETTE

Le 26/09/2016 14:06